

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 septembre 2013 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale

Madame Jeanne Briand, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-09-244 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

7.1 Aide financière – Rebels de l'Ouest – fonds jeunesse.

ADOPTÉE

2013-09-245 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2013

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 août 2013 et de la séance extraordinaire tenue le 26 août 2013, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 août 2013 et de la séance extraordinaire du 26 août 2013, tel que présentés.

ADOPTÉE

2013-09-246 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2013 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2013, au montant de **70 848.48 \$**.

ADOPTÉE

2013-09-247 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2013 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2013, au montant de **821 906.35 \$**.

ADOPTÉE

2013-09-248 DEUXIÈME AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 505 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 9 juillet 2013 sous le numéro 2013-08-218 relativement au règlement 505 intitulé « Règlement modifiant les règlements nos 237 et 265 relativement à l'utilisation de l'eau potable »;

Considérant que le règlement modifie plus que 2 règlements existants;

Considérant qu'il y a lieu de donner un avis de motion moins limitatif.

Monsieur le conseiller, Jean Fournel, donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro 505 intitulé « Règlement modifiant les règlements relatifs à l'utilisation de l'eau potable ».

2013-09-249 RÈGLEMENT NO 506 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX RELATIFS AUX BASSINS DE RÉTENTION, ÉCLAIRAGE ET PROFILAGE DU PARC DES ÉPERVIERS – DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose une copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 9 septembre 2013, concernant le règlement numéro **506** intitulé « Règlement décrétant une dépense de **1 056 700 \$** et un emprunt de **656 700 \$** pour les travaux d'aménagement des bassins de rétention, éclairage et profilage au parc des Éperviers ».

2013-09-250 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS, AFIN D'ACTUALISER LES TARIFS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller, Sylvain Lemire, donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 445 sur les tarifs, afin d'actualiser les tarifs en vigueur.

2013-09-251 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2013-09 – DEVIS POUR SOUMISSION PUBLIQUE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS, DIAGNOSTIC ET VALIDATION DES CAPACITÉS DES POSTES DE POMPAGE ET RÉSEAUX CONCERNÉS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX D’AQUEDUC, D’ÉGOUT DOMESTIQUE ET PLUVIAL, PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DES RUES KAY, D’HONT ET HÉBERT**

Considérant qu’à la suite d’un appel d’offres publique pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis, de faire le diagnostic et la validation des capacités des postes de pompage et réseaux concernés et d’effectuer la surveillance des travaux d’aqueduc, d’égout domestique, d’égout pluvial, de pavage, de bordures et d’éclairage des rues Kay, d’Hont et Hébert, 5 soumissions ont été reçues, au plus tard à 10 h, le 4 septembre 2013;

Considérant le rapport du comité de sélection en date du 5 septembre 2013.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d’accepter la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit **GENIVAR inc.** pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis, de faire le diagnostic et la validation des capacités des postes de pompage et réseaux concernés et d’effectuer la surveillance des travaux d’aqueduc, d’égout domestique, d’égout pluvial, de pavage, de bordures et d’éclairage des rues Kay, d’Hont et Hébert et ce pour un montant de **75 750 \$** plus taxes, le tout conformément au document d’appel d’offres numéro GT2013-09.

Que cette dépense soit puisée à même au règlement d’emprunt et imputée aux postes budgétaires 1-22-321-00-710, 1-22-413-00-731 et 1-22-414-00-731.

ADOPTÉE

2013-09-252 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2013-10 – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE RÉTENTION, ÉCLAIRAGE ET PROFILAGE AU PARC DES ÉPÉRIERS**

Considérant qu’à la suite d’un appel d’offres public pour les travaux d’aménagement des bassins de rétention, éclairage et profilage au parc des Épériers, une (1) soumission a été reçue et par la suite ouverte le 9 septembre 2013 immédiatement après 11 h;

Considérant que la soumission reçue est doublement plus élevée que le montant estimé.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de **ne pas adjuger** le contrat suite à l’appel d’offres GT2013-10 pour les travaux d’aménagement des bassins de rétention, éclairage et profilage au parc des Épériers.

ADOPTÉE

2013-09-253 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2013-20 : LOT 3 354 228 (111, RUE HUOT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2013-20 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

La demande consiste à l'effet de permettre l'aménagement de la cour avant de la propriété selon les 3 éléments dérogatoires : aire de stationnement dans une cour avant ayant une profondeur de 9,3 mètres au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation; aire de stationnement sans bande de verdure entre le stationnement et l'emprise de la voie de circulation au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation; entrée charretière avec une largeur maximale de 16,53 mètres au lieu des 12 mètres prescrits à la réglementation;

Considérant que l'application stricte du règlement pour les deux premiers points de la demande aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que l'application stricte du règlement pour le 3^e point de la demande pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins, en favorisant l'utilisation de l'emprise municipale à des fins de stationnement;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'**accepter partiellement** la demande de dérogation mineure no 2013-20, lot 3 354 228 (111, rue Huot) à l'effet de permettre l'aménagement de la cour avant de la propriété selon les 2 éléments dérogatoires suivants : aire de stationnement dans une cour avant ayant une profondeur de 9,3 mètres au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation; et aire de stationnement sans bande de verdure entre le stationnement et l'emprise de la voie de circulation au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation;

Et de refuser le 3^e élément soit : l'entrée charretière avec une largeur maximale de 16,53 mètres au lieu des 12 mètres prescrits à la réglementation;

Et ce, conditionnellement à ce que les espaces situées entre les entrées charretières fassent l'objet d'un aménagement paysager devant, préalablement à sa réalisation, être approuvé par la responsable en urbanisme.

ADOPTÉE

2013-09-254 **DEMANDE APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2013-18 : LOT 4 485 210 (1200, BOULEVARD VIRGINIE-ROY)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2013-18 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 1200, boulevard Virginie-Roy désire construire une remise;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 402;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le Conseil **accepte** la demande no 2013-18, telle que présentée.

ADOPTÉE

2013-09-255 DEMANDE APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2013-19 : LOT 3 050 601 (1211, BOULEVARD VIRGINIE-ROY)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2013-19 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 1211, boulevard Virginie-Roy désire construire une remise;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 402;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le Conseil **accepte** la demande no 2013-19, telle que présentée.

ADOPTÉE

2013-09-256 DEMANDE APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2013-21 : LOT 2 070 748 (1563, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2013-21 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que les propriétaires du 1563, boulevard Perrot désirent construire une véranda non permanente;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494, puisqu'il est visible depuis une voie de circulation publique adjacente au terrain;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le Conseil **accepte** la demande no 2013-21, telle que présentée.

ADOPTÉE

2013-09-257 **DEMANDE APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2013-22 : LOT 4 912 041 (450, BOULEVARD DON-QUICHOTTE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2013-22 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 450, boulevard Don-Quichotte désire aménager un nouvel accès à l'aire de stationnement à partir du boulevard Don-Quichotte;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 402;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Considérant qu'il y a un risque que le projet nuise à la fluidité de la circulation sur le boulevard Don-Quichotte.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le Conseil **accepte** la demande no 2013-22, **conditionnellement** à ce que :

- Respecter toutes autres recommandations formulées par le MTQ;
- Planter la totalité des arbres devant déjà être remplacés en lien avec les permis d'abattage d'arbres déjà octroyés (17), ainsi que pour tout nouvel arbre devant être coupé afin de réaliser ce projet, et ce dans les 6 mois du début de la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

2013-09-258 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SC2013-03 – RÉFECTION DE LA TOITURE DU CARREFOUR NOTRE-DAME**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection de la toiture du Carrefour Notre-Dame, 2 soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 9 septembre 2013.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, soit **TOITURE WESTARS (9295-1080 QUÉBEC INC.)**, pour les travaux de réfection de la toiture du carrefour Notre-Dame au montant de **28 850 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-719-00-110.

ADOPTÉE

2013-09-259 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CARREFOUR NOTRE-DAME ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY**

Considérant que la Ville a octroyé aux termes de sa résolution 2012-10-277 à Excavation P. Gougeon, le contrat de déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la bibliothèque Marie-Uguay pour la saison 2012-2013 avec 2 périodes de renouvellement;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville renouvelle pour la saison d'hiver 2013-2014, avec **Excavation P. Gougeon**, le contrat de déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la bibliothèque Marie-Uguay SC2012-02 pour un montant forfaitaire de **10 800 \$** plus taxes ajusté selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal au 1^{er} octobre 2013.

ADOPTÉE

2013-09-260 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LE DIPLÔME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (DAFA) AU CHÊNE-BLEU

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima, le Conseil québécois du loisir, l'école secondaire du Chêne-Bleu, la Ville de L'Île-Perrot, la Ville de Pincourt et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ont signé une entente de collaboration, relativement au programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec pour l'année 2012-2013;

Considérant qu'une nouvelle entente doit être signée pour l'année 2013-2014 comme programme parascolaire à l'école secondaire du Chêne-Bleu.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser Éric Duchesneau, responsable des plateaux et programmes, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration pour l'année 2013-2014 entre les parties ci-dessus mentionnées pour la formation DAFA comme programme parascolaire à l'école secondaire du Chêne-Bleu.

ADOPTÉE

2013-09-261 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES RELATIVES À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT INC.

Considérant que l'entente entre l'Association de hockey mineur Île-Perrot (HMIP) et Groupe L E C Inc. (Aréna Cité-des-Jeunes) est venue à échéance à la fin de la saison 2012-2013;

Considérant que l'Aréna Cité-des-Jeunes exige que la nouvelle entente intervienne avec les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour l'aspect financier;

Considérant que HMIP signera également cette entente pour les autres aspects de l'entente;

Considérant que les Villes signeront un protocole d'entente avec HMIP à l'effet qu'il s'engage à rembourser et à utiliser la totalité des heures de glaces prévues à l'entente avec l'Aréna Cité-des-Jeunes;

Considérant que chacune des Villes paiera au prorata des participants résidant sur leur territoire respectif.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser Marie-Claude Nichols, mairesse et Jeanne Briand, greffière, à signer l'entente à intervenir entre l'Aréna Cité-des-Jeunes et les Villes de même que le protocole d'entente entre les Villes et HMIP, et ce, pour les saisons suivantes : 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.

ADOPTÉE

2013-09-262 REVITALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

Considérant que la direction de l'école Notre-Dame-de-la-Garde désire revitaliser sa cour d'école pour l'année scolaire 2014.

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer à l'école **Notre-Dame-de-la-Garde** une subvention d'une valeur monétaire de **2 500 \$**.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-10-566.

ADOPTÉE

2013-09-263 POSTES SYNDIQUÉS À COMBLER : ASSISTANT CONTREMAÎTRE ET CHEF OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS, CHAUFFEUR OPÉRATEUR VÉHICULES LOURDS, JOURNALIER ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES MUNICIPAUX (SC)

Considérant le départ à la retraite de l'assistant-contremaître et chef opérateur;

Considérant l'article 11.16 de la convention collective qui octroie les postes aux employés permanents qui ont le plus d'ancienneté et qui répondent aux exigences normales du poste; et la permanence au poste sera officielle après 30 jours travaillés.

Considérant l'article 4.04 de la convention collective pour le poste de préposé à l'entretien des immeubles (SC) dont un employé temporaire, deviendra permanent avec une période d'essai de 80 jours travaillés.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que les postes soient comblés tel que ci-après stipulé, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur :

Poste	Candidat retenu	Entrée en fonction
Assistant contremaître et chef opérateur aux travaux publics	Alain Leduc	12 août 2013
Chauffeur opérateur de véhicules lourds	Daniel Vaudrin	26 août 2013
Journalier et préposé à l'entretien des patinoires	Marc Martin	29 septembre 2013
Préposé à l'entretien des immeubles municipaux (SC)	Réjean Bilodeau	29 septembre 2013

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-321-00-112 pour les 3 premiers postes et 1-02-719-00-112 pour le 4^e poste.

ADOPTÉE

2013-09-264 **ACQUISITION DU PARC DES ÉPERVIERS – LOT 4 980 742 -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte d'acquisition du parc des Éperviers soit le lot numéro **4 980 742** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, tel que convenu dans le protocole d'entente intervenue entre le promoteur et la Ville dans le cadre du projet domiciliaire l'Aristocrate.

ADOPTÉE

2013-09-265 **AIDE FINANCIÈRE – REBELS DE L'OUEST – FONDS JEUNESSE**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer à **REBELS DE L'OUEST** une subvention d'une valeur monétaire totale de **250 \$**.

Que cette dépense soit financée par le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-03-521-00-400.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'août 2013 de la Gestion du territoire;
- Procès-verbal du 3 septembre 2013 du Comité consultatif d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-09-266 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 20h12.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Jeanne Briand
Greffière

/vc
